



Mariage dans 2 pays différents

Par **fredo62**, le **02/12/2017** à **17:25**

Bonjour, rnje vais me marier avec ma chère et tendre, mais nous sommes de nationalité différentes "Autrichienne et moi Français".rnLe problème est que, pour l'instant, nous allons vivre chacun dans notre pays, car nous avons chacun un travail qu'il sera difficile de trouver dans le pays de l'autre. Nous nous voyons les week-end et pendant les vacances et ceci pourrait durer pendant encore 6 ans, lorsque je serai en retraite. A ce moment là, je pense que j'irai vivre en Autriche en gardant ma maison en France (pour les vacances).rnMes questions sont: Comment cela se passe-t'il pour le mariage (il se fera à Vienne , en Autriche)?rnComment cela se passe-t'il pour les impôts ? Nous avons chacun une maison. La sienne deviendra-t'elle ma résidence secondaire et vice versa?rnNous allons probablement faire un contrat de mariage, mais faut-il en faire deux , un dans chaque pays ?rnVoilà qui fait beaucoup de questions, probablement. Pas sur notre volonté de se marier, surtout sur les formalités à accomplir. J'ai l'impression que ça va être le parcours du combattant, mais j'espère me tromper.rnMerci d'avance pour vos réponses. Frédéric

Par **Visiteur**, le **02/12/2017** à **23:00**

Bsr,rnEn Autriche, le régime légal est la séparation des biens. rnDonc, vous établirez avec un notaire ce même régime pour la France.rnFiscalement, la résidence séparée peut se traduire pas des irpp séparés.rn2 LIENSrnhttps://at.ambafrance.org/Fiscalite-7870rnhttps://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/mon-conjoint-est-letranger-comment-vais-je-declarer-nos-revenus